

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JUILLET 2021 à 20h00

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un juillet, à 20 H 00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, COLLET Nathalie, TRILLOT Claude, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire.

Absents excusés : MASSON Florian, BOURDAIS Sébastien : PROCURATION à HELBERT Marie-Claude, RUAULT Simone : PROCURATION à CHAUVIN Christophe.

Etait absent : /

Secrétaire de séance : BOISBOUVIER Nadine

Approbation de la réunion du 15 juin 2021

Présentation du Gal Sud Mayenne, investissement chaudière granulé

Devis pour l'installation chaudière à l'hôtel restaurant

Une demande de devis pour l'installation d'une chaudière à granulé bois a été faite, 3 entreprises ont répondu :

- Sarl GANDON Père & Fils (devis 0007714) pour un montant de 46 812.65 € HT soit 56 175.18 € TTC
- Aymeric PELLOIN (devis 20227) pour un montant de 49 935.01 € HT soit 59 922.01 € TTC
- CSM (devis YD/CB/21/04-D027) pour un montant de 61 269.00 € HT soit 73 522.80 € TTC

Après avoir pris conseil auprès du Gal Sud Mayenne le Conseil Municipal délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Aymeric PELLOIN (devis 20227) pour un montant de 49 935.01 € HT soit 59 922.01 € TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis pour changement de menuiserie à l'hôtel restaurant

Une demande de devis pour le remplacement de menuiseries à l'hôtel restaurant a été faite, 1 entreprise a répondu :

- Entreprise GITEAU (devis DT06155b) : pour un montant de 9 4136.66€ HT soit 11 300.00 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise GITEAU (devis DT06155b) : pour un montant de 9 4136.66€ HT soit 11 300.00 € TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis pour isolation de l'école

Demande de devis complémentaire, reporté au prochain Conseil Municipal.

Conventionnement École numérique

Reporté au prochain Conseil Municipal.

Aménagement centre bourg

La commission urbanisme a validé le samedi 26 juin 2021 le C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières) proposé par le cabinet Urbaterra.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en ligne le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du centre bourg le jeudi 29 juillet sur la plateforme <https://www.marches-publics.info> et une date limite de réception des offres le jeudi 30 septembre à 12h00.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE Mme le Maire à mettre en ligne le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du centre bourg le jeudi 29 juillet sur la plateforme <https://www.marches-publics.info> et une date limite de réception des offres le jeudi 30 septembre à 12h00.

Pour information, le TEM (Territoire Energie Mayenne) a programmé des essais d'éclairage de l'église fin aout début septembre.

Mayenne ingénierie

Pour réaliser des travaux sur la voirie il est nécessaire de réaliser des diagnostics techniques avant travaux :

Devis diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) :
Montant devis ULY-2337-1-21 : 1 431,00 € HT soit 1 717,20 € TTC.

Devis analyse amiante :
Montant devis D2021-L10 : 1 520 € HT soit 1 824,00 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de valider le devis de diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) pour un montant de 1 431,00 € HT soit 1 717,20 € TTC ;
- **DÉCIDE** de valider le devis d'analyse amiante pour un montant de 1 520 € HT soit 1 824,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis.

Déclassement voirie

En attente d'une réponse de l'AMF

Projet lotissement « le Lavoir » et « le Verger »

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses d'aménagement, proposées par le Cabinet THELLIER Architecte, des projets « lotissement du Lavoir » et « lotissement place de l'église "le Verger" » ainsi qu'une note architecturale pour chaque projet.

Lotissement « le Lavoir » :

Proposition de créer 10 lots à usage d'habitation, superficie (projet) comprise entre 440m² et 700m².

Lotissement Place de l'Église « le Verger » :

Proposition de créer 6 lots à usage d'habitation, superficie (projet) comprise entre 196m² et 360m².

Une demande de devis a été faite auprès de cabinet d'architecte pour réaliser des études de faisabilité et de viabilisations des futurs lotissements.

Le cabinet THELLIER est le seul à avoir répondu favorablement à cette demande.

- Proposition d'honoraires pour l'aménagement de lotissement « le Lavoir » :

Analyse des documents d'urbanisme, visite de site, esquisse et réunions de présentation, le devis est de 2 450.00 € HT soit 2 940.00 € TTC

- Proposition d'honoraires pour l'aménagement de lotissement place de l'Église « le Verger » :

Analyse des documents d'urbanisme, visite de site, esquisse et réunions de présentation, le devis est de 2 250.00 € HT soit 2 700.00 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la proposition d'honoraires pour l'aménagement de lotissement « le Lavoir » pour un montant de 2 450.00 € HT soit 2 940.00 € TTC ;
- **DÉCIDE** de valider la proposition d'honoraires pour l'aménagement de lotissement place de l'Église « le Verger » pour un montant de 2 250.00 € HT soit 2 700.00 € TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis.

Projet cantine

Une demande de devis a été faite auprès de cabinet d'architecte pour réaliser une extension et/ou aménagement de la cantine.

Le cabinet THELIER est le seul à avoir répondu favorablement à cette demande.

- Proposition d'honoraires pour le projet cantine : 9 850.00 € HT soit 11 820.00€ TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la proposition d'honoraires pour le projet cantine pour un montant de 9 850.00 € HT soit 11 820.00€ TTC ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis.

Recrutement personnel communal

Adjoint technique 22.46h/semaine, Contrat à Durée Indéterminé

Madame le Maire précise que suite au départ de l'agent technique il y a lieu de recruter un nouvel agent technique à temps non complet, 22h46/semaine.

Après avoir analysé l'ensemble des candidatures reçues, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la personne qui correspond le mieux au poste n'appartient pas à la fonction publique territoriale.

Pour cela, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter un agent en Contrat à Durée Indéterminé à compter du 30 août 2021, agent de catégorie C, rémunérée sur la base de l'indice brut 354 majoré 332, réduit proportionnellement à la durée de travail, soit 22.46/35^{ème}.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminé à compter du 30 août 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adjoint technique 1heure30 minutes/jour d'école, Contrat à Durée Déterminée.

Madame le Maire précise que suite au départ de l'agent technique en poste sur le temps de la pause méridienne il y a lieu de recruter un nouvel agent technique à temps incomplet 1heure30 minutes/jour d'école.

Après avoir analysé l'ensemble des candidatures reçues, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la personne qui correspond le mieux au poste n'appartient pas à la fonction publique territoriale.

Pour cela, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de recruter un agent en contrat à durée déterminée à compter du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022, pour 1h30 minutes par jour d'école, agent de catégorie C, rémunérée sur la base de l'indice brut 354 majoré 332, réduit proportionnellement à la durée de travail, soit 1h30/jour d'école.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à compter du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Devis filet école

Une demande de devis a été faite pour l'installation d'un filet de protection « clôture pare-ballons » à installer à l'école ainsi qu'au multisport

L'entreprise Churin clôture est la seule à avoir répondu favorablement à cette demande.

Le devis est de 9 965.90 € HT soit 11 959.08 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- **VALIDE** Le devis de l'entreprise Churin clôture pour un montant de 9 965.90 € HT soit 11 959.08 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis.

Contrat photocopieur école

Le contrat du copieur de l'école n'est plus adapté à la consommation actuelle, l'entreprise Touiller, prestataire du photocopieur, propose aujourd'hui de modifier le contrat :

Location de 22 trimestres + maintenance : 910 €/an HT soit 1 092 € TTC ;

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Touiller,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis.

Vente parcelle A n°1302

Pour rappel délibération 2020 07 07, suite au bornage, la parcelle est devenue la parcelle A n° 1302 pour une superficie de 58m².

Suite à ce bornage, le notaire demande une délibération avec le bon numéro cadastral.

Cession parcelle cadastrée section A n° 1019p

Monsieur et Madame BEN AYECHÉ Kaïs demeurant 14 rue des vignes à Ruillé Froid Fonds, souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1019p (pour partie).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur (M. et Mme BEN AYECHÉ Kaïs) ;
- **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée section A n° 1302, d'une superficie de 58 m², pour un montant de 0.95€ le m² soit 55€10;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents documents à cette vente et notamment l'acte notarié.

Dénomination d'un lieu-dit

Demande de M. POTTIER Valentin de créer le lieu-dit « Domaine de Mauvinet » pour sa salle de réception.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer le lieu-dit « Domaine de Mauvinet » ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents documents à cette demande.

Questions diverses ou imprévues

Terrain du Noyer

Suite à la création de la parcelle rue du Noyer, le cabinet Langevin géomètre a réalisé 2 devis, 1 pour le bornage des limites de propriété et la division parcellaire, et un pour la réalisation d'une déclaration préalable pour la création de deux terrains à bâtir.

Devis 21049857 : DP pour création de deux terrains à construire : 1 075.00 € HT soit 1 290.00 € TTC

Devis 20129388 : bornage + division parcellaire : 715.00 € HT soit 858.00 € TTC

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider les devis :
Devis 21049857 : DP pour création de deux terrains à construire pour : 1 075.00€ HT soit 1 290.00€ TTC
Devis 20129388 : bornage + division parcellaire pour 715.00€ HT soit 858.00€ TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis.

Lavoir, rue du Calvaire

Une demande de décorer le lavoir situé Rue du Calvaire pour la fin d'année a été faite.

L'autorisation de décorer le lavoir est validée.

Le grillage ne sera pas enlevé pour le moment, il sera étudié une mise en sécurité si le grillage doit être enlevé.

Chien au 13 rue du Calvaire

Un signalement a été fait par plusieurs habitants, que le chien situé au 13 rue du Calvaire, se jette sur les passants le long du grillage et qu'il est arrivé qu'il passe le grillage pour arriver sur le trottoir.

Mme le Maire signale s'être déplacée chez les propriétaires le 19 juillet 2021 pour échanger sur ce problème.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h20